



## ANNEXE AU DOSSIER D'INSCRIPTION Saison 2020-2021

**VOUS TROUVEREZ DANS CE DOSSIER LES  
ÉLÉMENTS QUI VOUS PERMETTRONT DE  
PRÉPARER AU MIEUX VOTRE ADHÉSION**

- Règlement intérieur de l'association
- Charte de bonne conduite des membres de l'association
- Organisation de l'école d'escalade pour la saison 2020-2021
- Mode de règlement des cotisations
- Montant des cotisation pour la saison 2020-2021

**Pour plus de renseignements**

**Visitez notre site à l'adresse**

<http://www.escalade-mea.com/>

**Contactez notre secrétariat par mail à l'adresse**

[secretariatescalade.mea@gmail.com](mailto:secretariatescalade.mea@gmail.com)



## REGLEMENT INTERIEUR

**Article 1** : L'association accepte les enfants à partir de 5 ans (révolus au 31 Août).

**Article 2** : La responsabilité de l'association est dérogée en dehors des heures d'entraînement précisées lors de l'inscription, sans nouvelles d'un responsable sous 30 minutes l'enfant sera dirigé vers un service adapté (gendarmerie, police municipale).

**Article 3** : L'association ne peut être tenue pour responsable du trajet aller et retour au gymnase Pierre Cousin. C'est pour cela que nous demandons aux parents d'accompagner le ou leurs enfants jusqu'à l'intérieur du gymnase et jusqu'à l'initiateur sauf en cas d'autorisation écrite du représentant légal.

**Article 4** : Les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'entraîneur. Lorsqu'informés par affichage sur le panneau un entraînement est annulé d'une semaine sur l'autre, les parents en seront situés près du mur d'escalade.

**Article 5** : Les parents sont tenus d'informer les encadrants en cas d'absence de leur enfant à un entraînement (le numéro de téléphone sera communiqué en début de saison).

**Article 6** : L'association n'est pas tenue d'assurer la garde des enfants après l'entraînement, ni de les raccompagner à leur domicile (voir article 2)

**Article 7** : L'association ne peut être tenue pour responsable des vols et des dégradations qui ont lieu dans les vestiaires du gymnase.

Nous conseillons donc aux parents de ne laisser aucun objet de valeur à leurs enfants.

**Article 8** : L'association se réserve le droit d'exclure de manière temporaire ou définitive un enfant qui perturberait les entraînements ou les sorties sur sites naturel et deviendrait ainsi dangereux pour lui-même et pour les autres.

**Article 9** : Un certificat médical de moins de 3 mois portant la mention "apte à la pratique de l'escalade" en loisir et/ou en compétition doit être fourni lors de l'inscription

**Article 10** : En cas d'accident les pompiers ou le samu seront prévenus en premier; les parents le seront dès que possible.

**Article 11** : La cotisation est due pour l'année, aucun remboursement ne sera possible.

**Article 12** : La pratique du pan n'est autorisée qu'en présence d'un encadrant.

**Article 13** : Tout enfant non accompagné d'un adulte responsable ne sera admis lors des sorties et des compétitions.

**Article 14** : Une paire de chaussures propres et une tenue de sport sont exigées pour la pratique de l'escalade. Les personnes ayant les cheveux longs sont priées de les attacher. Certains exercices pourront être effectués sans chaussures.



## CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Ce document résume les règles de bonne conduite pour la pratique du sport au sein du club dans le respect du bien-être de tous.

### 1) Code de bonne conduite du grimpeur :

- Se conformer aux règles.
- Respecter les arbitres, adversaires et partenaires.
- Refuser toute forme de tricherie et de violence.
- Être maître de soi-même, en toutes circonstances.
- Être loyal, tolérant, dans son activité sportive.

### 2) Code de bonne conduite de l'éducateur :

- Développer l'esprit sportif et relativiser les enjeux sportifs..
- Organiser une pratique sportive équilibrée.
- S'opposer à toute tricherie.

### 3) Code de bonne conduite du dirigeant :

- Développer l'esprit sportif et faire respecter le code de bonne conduite.
- Faire savoir que le jeu prime sur l'enjeu.
- Assurer l'impartialité et la cordialité des rencontres.
- Faire respecter le matériel et les installations.
- Favoriser la vie associative.

### 4) Code de bonne conduite des parents :

- Faire respecter le code de bonne conduite du grimpeur à son enfant.
- Veiller à l'équilibre et la pratique sportive de son enfant.
- Relativiser les enjeux d'une compétition.
- Echanger, dialoguer avec les autres parents.
- S'impliquer dans les activités du club de son enfant.

### 5) Code de bonne conduite du spectateur :

- Connaître les règles du jeu.
- Apprécier les beaux gestes.
- Respecter les arbitres, leurs décisions.
- Soutenir ses grimpeurs favoris, en respectant l'adversaire.
- Respecter les grimpeurs, les supporters, les dirigeants, et le site d'accueil.
- Faire du spectacle sportif, une fête.

### 6) Envers le club

- Respecter les dirigeants, les entraîneurs, ....
- Être à l'heure (entraînements, sorties, compétitions, ...).
- Prévenir si absence (entraînements, sorties, compétitions, ...).
- Être à l'écoute et respecter les consignes (entraînements, sorties, compétitions, ...)
- Participer aux activités mises en place dans
- Respecter le matériel.
- Respecter le club visité.
- Respecter ses partenaires.

### 7) Envers l'environnement

- Respecter la nature.
- Participer à l'entretien des sites naturels.
- Respecter les consignes liées à l'utilisation des sites extérieurs.



## Organisation de l'école d'escalade 2020-2021

### Créneaux d'entraînement mis en oeuvre

- **Equipe Sport Loisir \_ 1 entraînement par semaine \_ Jeunes 05-16 ans**

- **(GIBERVILLE) 05 - 07 ans** : Mardi 17h45 - 18h45
- **(GIBERVILLE) 05 - 07 ans**: Vendredi 17h45 - 18h45
- **(GIBERVILLE) 08 - 10 ans** : Jeudi 17h15 - 18h45
- **(GIBERVILLE) 11 - 13 ans** : Jeudi 18h45 - 20h15
- **(GIBERVILLE) 14 - 16 ans** : Mercredi 19h00 - 20h30
  - **(ARGENCES) 08 - 12 ans**: Lundi 17h00 - 18h15
  - **(ARGENCES) 13 - 16 ans**: Lundi 18h15 - 19h30
  - **(ARGENCES) 08 - 13 ans**: Mercredi 17h00 - 18h15 **Priorité Perfectionnement**
  - **(ARGENCES) 14 - 18 ans**: Mercredi 18h15 - 19h30 **Priorité Perfectionnement**
- **(IFS) 08 - 11 ans**: Mercredi 19h00 - 20h30
- **(IFS) 12 - 16 ans**: Jeudi 19h15 - 20h45
  - **(LISIEUX) 08 - 11 ans**: Mercredi 18h30 - 19h30 **Priorité Perfectionnement**
  - **(LISIEUX) 12 - 16 ans**: Mercredi 19h30 - 20h30 **Priorité Perfectionnement**
  - **(LISIEUX) 08 - 11 ans**: Lundi 18h30 - 19h30
  - **(LISIEUX) 12 - 16 ans**: Lundi 19h30 - 20h30

- **Equipe Sport Loisir \_ 1 entraînement hebdomadaire \_ Jeunes 08 - 18 ans**

- **Equipe Sport Compétition \_ 2 entraînements hebdomadaires \_ Jeunes 08 - 18 ans**

- **14 - 18 ans** : Vendredi 18h30 - 20h30 **(GIBERVILLE)**
- **14 - 18 ans** : Mardi 19h00 - 21h00 **(IFS)**
  - **08 - 12 ans** : Lundi 19h00 - 21h00 **(IFS)**
  - **08 - 12 ans** : mercredi 17h00 - 19h00 **(GIBERVILLE)**

**Possibilité de faire un 3ème entraînement s'il reste de la place dans un des groupes de l'autre tranche d'âge**

- **Adultes – Initiation - Perfectionnement - Grimpeur autonome (+ 16 ans) -**  
(1 ou 2 entrainements par semaine)
  - (ARGENCES ) Lundi 19h30 - 21h00 : Initiation - Perfectionnement - Grimpeur autonome
  - (ARGENCES) Mercredi 19h30 - 21h00
  - (IFS) Mardi 20h00 - 22h00 : Perfectionnement - Grimpeur autonome
  - (LISIEUX) Mercredi 20h30 - 22h00 : Initiation - Perfectionnement - Grimpeur autonome
  - (LISIEUX) Jeudi 12h00 - 13h30 : Initiation - Perfectionnement - Grimpeur autonome
  - (GIBERVILLE) Vendredi 20h45 - 23h00 : Perfectionnement - Grimpeur autonome
  - (GIBERVILLE) Samedi 09h00 - 11h00 : Initiation - Perfectionnement - Grimpeur autonome

**Possibilité de faire un 3ème entrainement s'il reste de la place dans un des groupes**

- **Sport adapté - Sport santé - (1 entrainement par semaine)**
  - (GIBERVILLE) Jeudi : 08h45 - 10h00 ESAT de Giberville
  - (GIBERVILLE) Jeudi : 10h00 - 11h00 IMPRO Démouville



## Règlement des cotisations 2020-2021

Vous pouvez régler le montant de l'adhésion en plusieurs fois (3 maximums). Les moyens de paiement accepté :

- Paiement en ligne
- Chèque délivré à l'ordre « Les Monte En l'Air »
- Coupons Carte Atouts Normandie
- Coupons Sport ANCV
- Chèque vacances ANCV
- Espèces

**Lors de la réservation, un paiement de 30€ est demandé et sera encaissé immédiatement. Cette somme ne pourra en aucun cas être remboursée quelque soit le motif de désistement.** Le reste du règlement pourra être versé lors de l'inscription définitive à partir du 1 septembre 2020

**TOUTE PERSONNE NON A JOUR DE SA COTISATION NE POURRA PAS ACCEDER AU MUR D'ESCALADE**

### LE PAIEMENT EN LIGNE FAIT EN 2 TEMPS

- **PRENDRE SA LICENCE FÉDÉRALE**
- **ADHÉRER A L'ASSOCIATION**

**Si vous êtes déjà assuré pour la pratique de l'escalade.** Fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile précisant que vous êtes couvert pour les risques liés à la pratique de l'escalade **pour vous** et les autres. Une réduction de 8€ vous sera accordée par la FFME. Mais attention car l'assurance FFME, spécialisée dans l'activité vous couvre probablement mieux que celle que vous possédez et en cas d'accident les 2 peuvent se cumuler.

### La Carte Atouts Normandie

<https://atouts.normandie.fr>

Atouts Normandie et Pass Monde accompagnent les jeunes âgés de 15 à 25 ans, résidants ou scolarisés en Normandie. Ils leur offrent des avantages dans leur parcours de formation, dans leurs projets et leurs loisirs. Ces dispositifs, portés par la Région Normandie, leur permettent de bénéficier d'aides à l'acquisition de livres scolaires et d'équipements professionnels, de réductions pour aller au cinéma, aux spectacles, pour pratiquer un sport, partir à l'étranger ou encore réaliser un projet seul ou en groupe.

L'adhésion par internet vous permet d'obtenir des réductions concernant toutes sortes d'activités (sports, concerts, cinéma, ...). Le coût de l'adhésion était de 10€ et l'association peut en recevoir pour l'équivalent de 30€ alors n'hésitez pas, **vous êtes gagnant !**



### Les coupons Sport et les chèques Vacances ANCV

<https://www.ancv.com/>

Le Coupon Sport ANCV est une coupure nominative. Entièrement dédié à la pratique sportive, il permet de régler adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs à moindre coût partout en France auprès de 31 000 associations sportives. **NOUS N'ACCEPTONS PAS LES Chèque-Vacances Connect.**



Pour bénéficier du Coupon Sport ou des chèques vacances ANCV, vous pouvez vous adresser

- à votre comité d'entreprise si vous êtes salarié du secteur privé
- à votre association ou amicale du personnel si vous êtes agent de la fonction publique territoriale
- auprès de vos collectivités locales (conseils généraux ou régionaux, mairies, DRDJS) qui peuvent mettre en place le Coupon Sport ANCV pour leurs administrés.




**Les Monts En l'Air**  
Argences-Giberville-Iffs-Lisieux

Mairie de Giberville  
Esplanade Raymond Collet  
14730 GIBERVILLE

http://www.escalade-mea.com/  
Mel : escalade.mea@laposte.net






## Licence fédérale FFME - Saison 2020-2021

La licence proposées comprend: le coût de la licence FFME, la cotisation au Comité territoriale du Calvados, la cotisation à la ligue de Normandiel et l'assurance fédérale. Nous vous proposons cette formule mais vous en trouverez d'autres sur le site d'inscription.

<b>Inscription Adulte - Assurance Base</b>	<b>70,50 €</b>
<b>Inscription Jeune - Assurance Base</b> né(e) après le 31/08/2003	<b>56,00 €</b>
<b>Inscription Famille - Assurance Base</b> Le tarif famille s'applique à partir de la 3ème personne d'une même famille résidant à la même adresse.	<b>42,00 €</b>

La FFME vous propose également des assurances et des options supplémentaires vous couvrant davantage (ski, alpinisme, étranger, ...). Si vous êtes intéressé, consultez la notice d'information ou demandez nous lors de l'inscription

**Assurances :** Base+, Base++

**Options :** Ski de piste, Slackline, .....

## Adhésion à l'association - Saison 2020-2021

L'adhésion annuelle comprend le prêt de matériel nécessaire à la pratique de l'escalade (hors chausson), l'encadrement hebdomadaire des séances, l'encadrement lors des sorties organisée dans le cadre de l'association (compétitions, grimpe en extérieures, ...) Les déplacements, frais d'inscription ou droit d'entrée pour certaines sorties (Accro-branches, Via Ferrata, Compétitions, ...) restent à la charge du participant, 5 à 10% de réduction sur l'achat de matériel d'escalade chez 9C+, ...

### Nouvelle adhésion - Saison 2020-2021 par Les Monts En l'Air

<b>Equipe BABY-ESCALADE - Paiement en 1 fois</b> Un entraînement par semaine. Licencié(e)s âgé(e)s de -8 ans.	<b>78,00 €</b>
<b>Equipe BABY ESCALADE - Paiement en 3 fois</b> Un entraînement par semaine. Licencié(e)s âgé(e)s de -8 ans.	<b>26,00 € par échéance</b> (Soit 78,00 € au total)
<b>Equipe Loisirs _ Paiement en 1 fois</b> Un entraînement par semaine A partir de 8 ans. Initiation, Perfectionnement, Autonome	<b>99,00 €</b>
<b>Equipe Loisirs - Paiement en 3 fois</b> Un entraînement par semaine A partir de 8 ans. Initiation, Perfectionnement, Autonome	<b>33,00 € par échéance</b> (Soit 99,00 € au total)
<b>Equipe SPORT - Paiement en 1 fois</b> Deux entraînements par semaine. Licencié(e)s âgé(e)s de +8 ans, En option: Possibilité d'un 3ème entraînement	<b>129,00 €</b>
<b>Equipe SPORT - Paiement en 3 fois</b> Deux entraînements par semaine. Licencié(e)s âgé(e)s de +8 ans, En option: Possibilité d'un 3ème entraînement	<b>43,00 € par échéance</b> (Soit 129,00 € au total)

### Renouvellement de l'adhésion \_ Saison 2020-2021 par Les Monts En l'Air

<b>Equipe BABY-ESCALADE - Paiement en 1 fois</b> Un entraînement par semaine. Licencié(e)s âgé(e)s de -8 ans.	<b>72,00 €</b>
<b>Equipe BABY ESCALADE - Paiement en 3 fois</b> Un entraînement par semaine. Licencié(e)s âgé(e)s de -8 ans.	<b>24,00 € par échéance</b> (Soit 72,00 € au total)
<b>Equipe LOISIR - Paiement en 1 fois</b> Un entraînement par semaine A partir de 8 ans. Initiation, Perfectionnement, Autonome	<b>93,00 €</b>
<b>Equipe LOISIR - Paiement en 3 fois</b> Un entraînement par semaine A partir de 8 ans. Initiation, Perfectionnement, Autonome	<b>31,00 € par échéance</b> (Soit 93,00 € au total)
<b>Equipe SPORT - Paiement en 1 fois</b> Deux entraînements par semaine. Licencié(e)s âgé(e)s de +8 ans, En option: Possibilité d'un 3ème entraînement	<b>123,00 €</b>
<b>Equipe SPORT - Paiement en 3 fois</b> Deux entraînements par semaine. Licencié(e)s âgé(e)s de +8 ans, En option: Possibilité d'un 3ème entraînement	<b>41,00 € par échéance</b> (Soit 123,00 € au total)